

**DIRECTION DES PARTENARIATS FINANCIERS**

2023/D/DPF/485

Code : 7.5.1.E

P

**DECISION****FORUM DES METIERS, DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION 2024  
DEMANDES D'AIDES FINANCIERES**

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur le Maire et des Adjointes,

VU la délibération n°2020-CM-20-07-61 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'appel à projets « Rencontre ton métier » du Conseil Régional SUD PACA en faveur de la promotion des métiers, des formations et de l'orientation,

CONSIDERANT l'organisation par la Commune de Carpentras d'un Forum composé de 3 journées spécifiques en lien avec cet appel à projet, et en partenariat avec les acteurs de la formation, de l'éducation, de l'orientation, de l'emploi, et de la Cité Educative.

**DECIDE**

DE SOLLICITER le Conseil Régional SUD PACA pour une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du soutien à l'organisation du Forum des métiers, de la formation et de l'orientation 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 19 DEC. 2023

VILLE DE CARPENTRAS  
Publié le :

19 DEC. 2023

Administration Générale

Carpentras, le 19 DEC. 2023

Pour le Maire,  
La Première Adjointe



Yvette Guiou